

Déclaration de CAPD du 20 mars 2020



Nous sommes réuni-es de manière virtuelle aujourd'hui pour l'avant-dernière Commission Administrative Paritaire Départementale, CAPD au cours de laquelle les légitimes élu-es du personnel pourront vérifier en toute transparence les résultats de la liste d'aptitude direction.

Contexte particulier aujourd'hui, celui d'une crise sanitaire majeure se superposant à la destruction systématique par des gouvernements successifs de notre bien commun à toutes et tous : les Services publics.

La crise sanitaire actuelle nous montre d'autant plus l'importance du Service Public et de ses agent-es qui se démènent dans l'Education nationale pour assurer leur mission dans des conditions en totale opposition avec les déclarations de Monsieur le Ministre Blanquer.

Habitué d'une communication d'affichage, il aggrave les problèmes dans les faits. Le dernier exemple est la mise en oeuvre de l'enseignement à distance massif pour laquelle notre Ministre assurait auprès des médias que " tout était prêt ". La réalité est toute autre!

Depuis le 16 mars dernier les équipes s'investissent pour tenter d'assurer la "continuité pédagogique" et administrative avec des plates-formes académiques sous-dimensionnées et font preuve d'une grande abnégation pour maintenir malgré tout le lien avec les familles.

Pour le SNUipp-FSU, cet enseignement à distance ne fera qu'accentuer les inégalités scolaires liées à la fracture numérique pour les uns et à leur éloignement des attendus scolaires pour les autres. De nombreuses familles se retrouvent démunies. Une certitude demeure, les parents prennent conscience au fur et à mesure que le confinement se prolonge, qu'enseigner est un métier qui ne s'improvise pas ! Malgré les difficultés du télé-travail pour lequel les enseignant-es

Déclaration de CAPD du 20 mars 2020

n'ont véritablement pas été formé-es, ces dernier-ères s'efforcent, au mieux des possibilités de chacun-e, d'assurer cette "continuité éducative".

Nous vivons encore dans un état de droit, et cette crise est l'occasion de voir chez quelques un-e le meilleur comme le pire.

Le pire lorsque la hiérarchie tente d'obliger des enseignant-es à assurer l'accueil des enfants de personnels soignants, alors que cet accueil doit se faire sur la base du volontariat.

Le pire lorsque des demandes complètement hors-sol sont demandées en ce moment à nos collègues directeur-ices : organiser les décisions de poursuites de scolarité, s'occuper des procédures Affelnet dans des conditions extrêmement complexes et inhabituelles, s'arrogeant le droit d'outrepasser les conditions gouvernementales de déplacement dérogatoire

Hier, nos collègues considéraient ces procédures comme des tracasseries administratives. Aujourd'hui, nous les considérons comme une ineptie administrative et la preuve de la déconnection totale entre ce que nous vivons et ce que souhaitent certaines strates hiérarchiques. Que dire du questionnaire envoyé dans une circonscription le lundi 16 mars à 8h26, questionnaire portant sur les deux guides de maternelle, avec réponses à saisir ? Que dire, dans cette même circonscription, des reproches adressés par Madame l'Inspectrice à une directrice qui refusait d'être volontaire alors qu'elle "avait été en week-end dernièrement à Center Park avec des centaines d'inconnus" ? Que dire quand il est demandé d'assurer une continuité administrative avec détermination sans détenir tous les moyens nécessaires de communications numériques ? Qui devra assumer les frais engagés que les directeurs-trices investissent personnellement pour assurer "cette continuité administrative" et garantir aux parents de détenir les documents nécessaires par exemple pour les volets 1 et 2 lorsqu'ils n'ont pas accès à internet ou à une imprimante? Parle t- on véritablement d'une école de la confiance ou de la déviance?

Que dire lorsqu'une partie de cette chaîne hiérarchique n'est pas capable de garantir la sécurité et la santé de ses personnels, la mise en oeuvre de la continuité pédagogique en se rendant dans les écoles semblant compter alors que la priorité des priorités est de freiner cette épidémie en restant chez soi.

Comme demandé dans nos différentes correspondances, nous continuons d'exiger les équipements sanitaires de protection pour les collègues qui assurent l'accueil des enfants de soignant-es.

Déclaration de CAPD du 20 mars 2020

Nous vous rappelons notre aide demande d'équipements sanitaires pour les collègues qui assurent l'accueil des enfants des soignants.

Cette CAPD intervient également deux semaines après les résultats des permutations informatisées.

Premières permutations où les représentants des personnels n'auront eu aucune information concernant ni les barèmes des collègues, ni même le nombre de participants. Nous passons de la transparence, garante de l'équité entre les personnels, à l'opacité quasi-totale. Autrement dit, un passage sans équivoque du jour à la nuit.

Ces nouvelles règles auraient-elles amélioré les possibilités de mutations ? Interrogeons les chiffres : l'année dernière pour notre département, 140 collègues avaient eu leur permutation sur 739 participants, soit 18,94% de satisfaits ; cette année, 110 collègues sortants selon la carte interactive du ministère et un taux de satisfaction de 16,67%. Une "amélioration" fulgurante de moins 2 points ! Et quid de la transparence promise aux collègues par le Ministère : les barèmes indicatifs ne donnent que celui du dernier sortant lors des phases de mutation, sans préciser pour quel département !

Cette CAPD va donc porter sur la liste d'aptitude direction.

Malgré la volonté de notre ministre de toujours privilégier une vision verticale d'un management prescripteur, malgré la volonté de proposer un statut hiérarchique, nous constatons que la profession ne veut pas de ce dernier. Au contraire, nos collègues revendiquent la coopération professionnelle et la collaboration des maîtres au cœur du fonctionnement de l'école

Pour la direction, la profession veut des moyens, du temps de décharge complémentaire, de la formation et de vrais emplois administratifs dans les écoles.

Pour terminer, nous interviendrons sur la situation des contractuel-les. Les événements du début du mois à Chelles et l'écho médiatique de ceux-ci nous interrogent et nous préoccupent.

Déclaration de CAPD du 20 mars 2020

Nos collègues contractuels ne bénéficient que d'une formation sommaire avec peu de retours sur leurs pratiques professionnelles. Le recrutement de personnels précaires se banalise et conduira fatalement à des situations similaires. Actuellement, dans nos écoles, nous pouvons voir arriver des contractuel-les sans formation, sans aide, sauf celle de leurs collègues bien sûr, sans autre avenir que le petit bout de leur contrat, contrat de quelques semaines, vacances scolaires déduites bien sûr... A quand les journalier-ères qui viendront tristement vendre leur journée de travail devant la DSDEN ?

Ce dont les écoles ont besoin, ce sont des personnels statutaires, formés au métier d'enseignant et surtout soutenus par une hiérarchie qui s'inscrit dans un accompagnement bienveillant. C'est ainsi que les collègues se sentiront mieux reconnus dans une profession en pleine crise.